



MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC APPEL D'OFFRES

Est donné par la soussignée que la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton désire recevoir des soumissions pour le contrat de services professionnels **A-2023-05.1 - Chargé de projet pour la coordination de travaux d'infrastructures municipales.**

Les documents d'appel d'offres sont disponibles uniquement sur le site du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à compter du **5 septembre 2023** à l'adresse www.seao.ca ou en appelant au 1-866-669-7326.

Les soumissions seront évaluées en fonction d'un système de pondération et d'évaluation des offres établi par la municipalité conformément aux articles 936.0.1 du Code municipal (système de pondération et d'évaluation à deux enveloppes). Elles doivent être présentées sur le formulaire de soumission fourni et transmises dans deux enveloppes scellées et identifiées selon les prescriptions des documents d'appel d'offres. Les soumissions devront être reçues au bureau de la municipalité Saint-Denis-de-Brompton au 2050, Ernest-Camiré, **avant 11 h 30, le 6 octobre 2023.**

Les enveloppes de l'offre qualitative de chacune des soumissions reçues seront ouvertes publiquement peu après le délai fixé pour leur réception au centre communautaire situé au 1485, Route 222 à Saint-Denis-de-Brompton.

La présente demande de soumission est assujettie à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), ainsi qu'à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires.

Toute question ou tout commentaire devra être transmis par courriel au responsable de l'appel d'offres, Valérie Manseau au vmanseau@sddb.ca.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 6 SEPTEMBRE 2023**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe